



Permettre aux petites et moyennes entreprises de devenir plus significativement bénéficiaires des programmes, aujourd'hui beaucoup plus utilisés par les organismes publics, est l'un des enjeux majeurs de la nouvelle période de programmation.

Le Programme Horizon 2020 (pour la recherche et l'innovation) s'est ainsi fixé comme objectif de porter le taux de participation des PME à hauteur de 20 %. Conçus pour le secteur public, les programmes et leur fonctionnement administratif (élaboration du programme opérationnel, instruction des projets, étalement sur six années, etc.) peinent à composer avec l'impératif de réactivité des entreprises et à répondre à leurs besoins concrets et immédiats.

Le temps de traitement des dossiers et d'attribution des cofinancements, ainsi que les délais de remboursement des dépenses, tendent à alimenter une sorte de stratégie d'évitement de la part des PME. Celles-ci préfèrent ne pas s'engager dans un processus aux échéances incertaines et se tourner vers d'autres mécanismes de soutien perçus comme plus adaptés à la réalité entrepreneuriale (aides territoriales des collectivités, etc.¹⁰¹).

Les entreprises ne sont par ailleurs pas davantage représentées dans les divers comités de pilotage, de suivi, de sélection et groupes de travail qui ponctuent le déroulement des programmes: une situation qui semble en contradiction avec le focus économique croissant de la nouvelle programmation. Une inflexion des logiques générales de fonctionnement des programmes et de la place des entreprises au sein de leur gouvernance apparaît donc nécessaire, afin de rendre la coopération territoriale européenne accessible aux acteurs principaux du développement économique des territoires transfrontaliers.

C'est dans cette perspective que la Commission prône un recours accru aux instruments financiers comme moyen de déployer les fonds structurels à destination des PME¹⁰².

Représentant actuellement 5 %¹⁰³ des ressources totales du FEDER, ceux-ci doivent permettre de sortir les programmes de la « culture des subventions » et d'améliorer la qualité des activités programmées en introduisant une condition de remboursement des investissements ou en limitant les taux de cofinancement. De ce fait, les projets doivent justifier de leur valeur (générer des revenus ou des économies) et tendre vers une plus grande performance économique et financière afin de dégager un véritable intérêt pour leurs bénéficiaires. Ce changement de logique a pour finalité de rendre les programmes attractifs pour le secteur privé et les intermédiaires financiers et donc de bénéficier du

¹⁰¹ Le site aides-entreprises.fr permet de retrouver instantanément toutes les aides aux entreprises disponibles pour une entreprise, en fonction de son projet, de son implantation sur le territoire et de son profil.

¹⁰² Commission européenne, *Financial instruments in ESIF programmes 2014-2020 – A short reference guide for Managing Authorities*

¹⁰³ Commission européenne, *Les instruments financiers de la politique de cohésion 2014-2020*, http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/financial_instruments_fr.pdf